

ce projet incompatible avec les ressources du Budget
Par ailleurs, il lui apparaît regrettable de supprimer le corso-fleuri, alors que tous les représentants appr. le 6.5.19
quartiers ont été alertés. Tout cela sera mauvais 61028

M. Menant demande à M. Monchot combien il peut tirer du budget des Fêtes pour l'organisation du festival. Il lui est répondu qu'une somme de 1000 NF peut être dégagée.

M. Fontanille est entièrement d'accord pour le prémunir de cette somme sur le budget des Fêtes précise qu'il y a lieu de prévoir une dépense de 200 NF.

M. Lamouche donne également son accord, sous réserve le budget présenté soit sensiblement limité.

M. le Maire propose au Conseil Municipal la libération suivante :

Le Conseil Municipal

Sur la proposition présentée par la "Direction du Centre National du Cinéma et l'Association Française pour la Diffusion du Cinéma" en vue de l'organisation à Royan des "Journées Internationales du Film" qui pourraient se dérouler du 23 juin au 1er juillet 1961.

Sur le projet de budget présenté par les organisateurs cette manifestation.

Sur l'intérêt et l'avantage que Royan, en tant que station balnéaire, et en tant que centre commercial pourrait retirer de ces journées du film, qui accorderaient à la saison 1961 d'une semaine.

Décide

de voter le principe de l'organisation à Royan sur la période du 23 juin au 1er juillet 1961. des Journées Internationales du film.

dit qu'en cas de réalisation une somme d'environ 30.000 NF sera prélevée sur le budget des Fêtes, par suppression du corso fleuri envisagé pour le 18 Juin 1961.

dit qu'une somme complémentaire de 1000 NF sera imputée sur le chapitre "Des dépenses prévues du budget 1961".

donne tous pouvoirs à M. le Maire pour aboutir

... au rive, rue du rive, avenue des villas, rue du Colonel

Borellet, rue du Docteur Accouin, etc.

No. Meunaut estime qu'il faudrait qu'un rapport soit nommé dans chaque Commission, pour donner tous les détails au Conseil, sur ce qui a été discuté et décidé en Commission.

Le Docteur Gachet regrette vivement que ces séances ne soient pas fixées, après le dîner. Ses obligations professionnelles l'empêchent de venir à 18^h30.

M. Tournelle rappelle qu'au moment de l'entrée en fonctions de cette municipalité, il avait été convenu de faire les séances du Conseil le vendredi à partir de 20 h 30.

M. le Maire ne voit pas d'inconvénients à ce que ces usages soient maintenus et demande aux conseillers de respecter les heures fixées, en n'ayant pas de retard aux réunions. Il se réserve, en outre, le droit en cas d'urgence, de convoquer le Conseil un autre jour que le vendredi.

III - Travaux neufs de voirie (M. Lanoue).

04/02/1961
1) Mise au concours d'un poste de relèvement des eaux usées à "Maisonsfort".

029 Le Vice-Président de la Commission des travaux a exposé, au cours de la réunion tenue le 18 mars 1961 la nécessité de poursuivre les formalités en vue de lancer les travaux d'aménagement et d'assainissement de voies diverses dont l'exécution et le financement ont été décidés par le Conseil Municipal, lors de sa session du 27 janvier 1961 (c.f. délibération de même date approuvée le 22 février 1961).

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du programme 1961 défini en fonction des possibilités de financement assuré par voie d'emprunt, dans la limite d'un montant total de 500 000 NF dont l'affectation concerne notamment :

- Assainissement (construction d'un poste de relèvement des eaux usées à "Maisonsfort" et pose de canalisation d'aménée et de refoulement) 100.000 NF

- reprofilage de voies diverses après pose de bordures de trottoirs et de canalisations.